

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
FILIERE MECANIQUE METALLURGIQUE
DE FRANCHE COMTE

Entre :

L'Etat, représenté par le préfet de la région Franche comté, Monsieur BARTHELEMY

Et :

La Région Franche Comté, représentée par Madame DUFAY, en sa qualité de Présidente du conseil régional,

Et :

Les partenaires du Comité Mécanique, UIMM, CETIM, FIM -, représentés par leurs Présidents (Directeur Général pour le CETIM),

Vu la concertation menée avec les représentants régionaux de la filière mécanique métallurgie, au travers du Comité Mécanique,

Considérant que :

L'action de l'Etat en faveur du développement économique régional doit répondre aux priorités de la politique industrielle nationale. Dans le cadre du dispositif d'anticipation des mutations économiques, elle est orientée vers les enjeux majeurs de l'industrie avec une approche par grands secteurs industriels ou par thématiques fortes (compétitivité, innovation, alliances, développement durable, gestion des compétences...),

Le conseil régional de Franche Comté entend, dans le domaine du développement économique, mener une action volontariste en faveur des filières industrielles qui relèvent autant des activités traditionnelles de la région que de secteurs émergents en orientant sa politique autour de trois axes : la création de produits ou services innovants, le soutien au système de production compétitif et l'accès aux marchés dans un contexte de mondialisation des échanges,

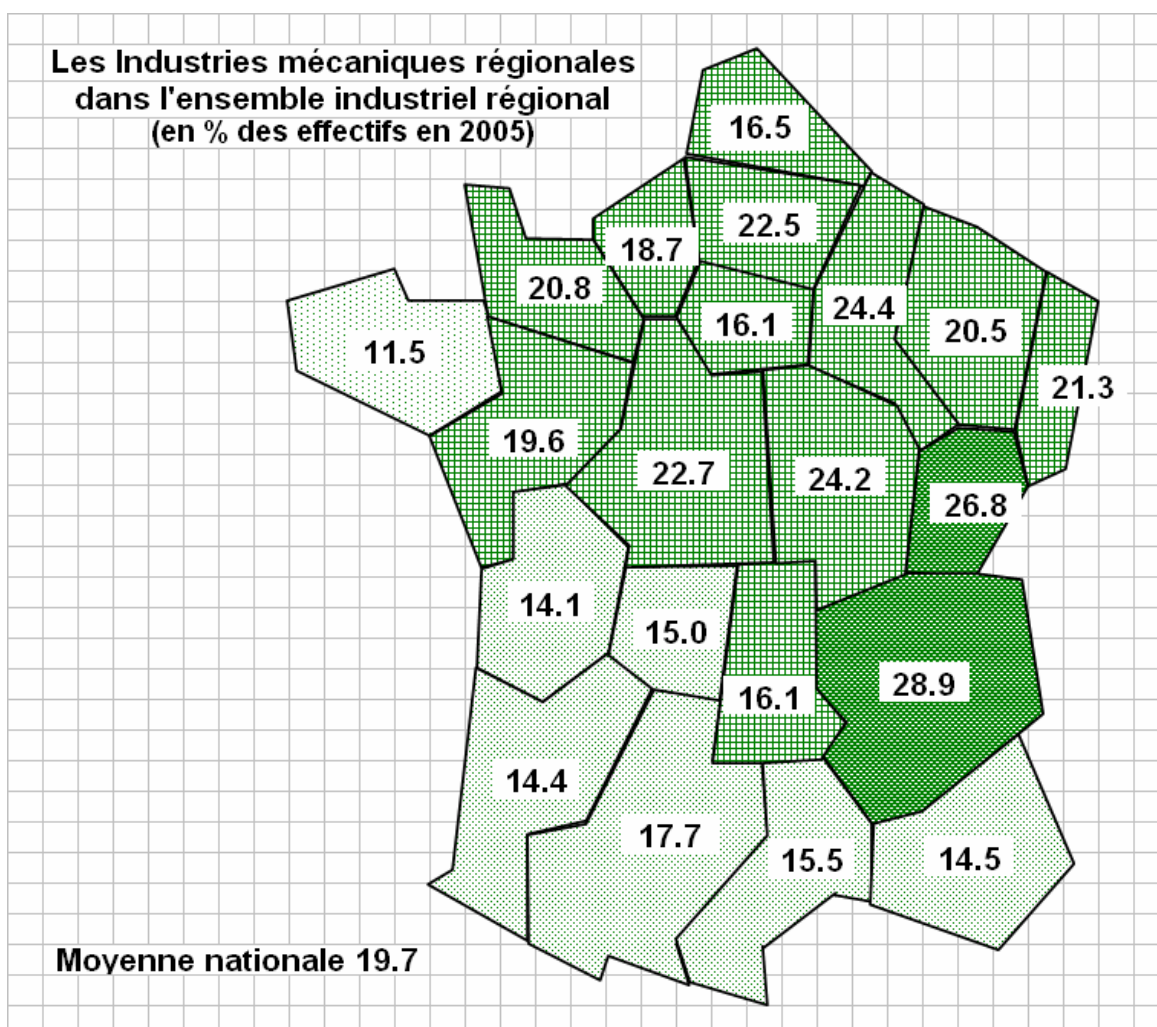
L'Etat et la région ont décidé d'unir leurs efforts sur une série de filières prioritaires sélectionnées en commun en s'inspirant des meilleures pratiques de développement économique en Europe. Ce partenariat s'est traduit par la signature de « Contrat d'Aide à la Compétitivité » (CAC) définissant les ambitions stratégiques des filières « automobiles » « microtechniques », « plasturgie », « bois » et « agro-alimentaire ».

Le contrat de développement proposé pour la filière mécanique s'intègre dans le respect des CAC « Microtechniques » et « Automobile », et précise pour les entreprises du secteur mécanique et métallurgique, les objectifs partagés entre les acteurs, et les moyens d'actions publics et privés mis en synergie. Il sera porté par le comité mécanique de Franche comté, qui fédère depuis 1997 les actions de développement des entreprises de la mécanique et de la métallurgie.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

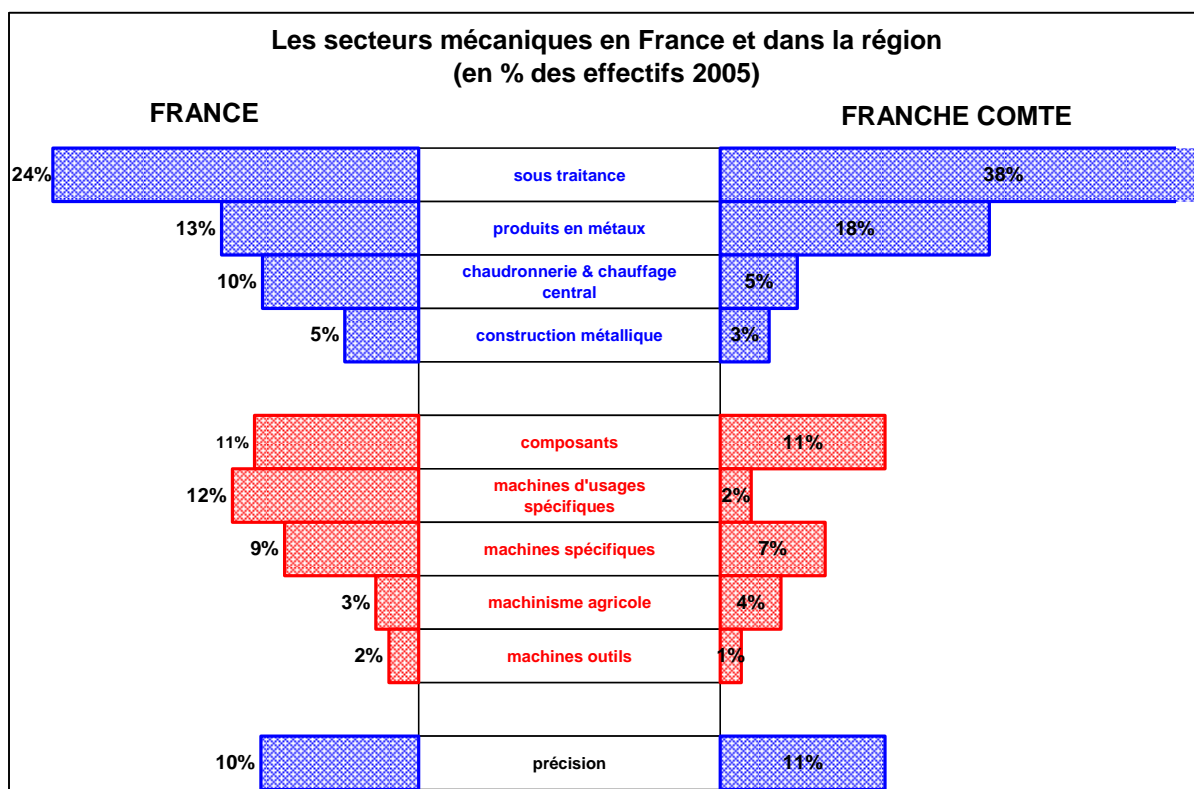
1. Enjeux de la filière

- Le périmètre retenu dans le présent contrat inclut l'ensemble des industries de la mécanique et de la métallurgie quel que soit le marché de destination. Afin de garantir une cohérence dans les différentes actions mises en œuvre, les secteurs microtechnique et automobile seront traités en concertation avec les acteurs des Contrats d'Aide à la Compétitivité et à travers eux avec les pôles de compétitivité correspondants.
- La Franche Comté est au dixième rang des régions françaises pour le nombre d'emploi dans le secteur de la mécanique - métallurgie ;
- Avec environ 65 000 salariés au sein d'un peu moins de 1500 établissements, la filière mécanique métallurgie représente 26,8 % de l'emploi industriel régional, ce qui en fait une filière clé de la région Franche Comté véritable poumon pour l'emploi ;



- La filière joue un rôle central en matière d'exportations avec 38 % des exportations de l'industrie régionale ; alors que l'automobile pèse un peu moins de 29%.

- Elle comporte aujourd'hui une majorité de sous traitants (38 % des salariés du secteur) alors que la moyenne nationale est à 24% ;



- La filière a vécu une réduction d'emplois importante en perdant environ 17,5% de salariés sur la période 2000-2006. Actuellement, les entreprises de la mécanique métallurgie affichent un dynamisme important, mais leur développement est aujourd'hui freiné par le manque de main d'oeuvre qualifiée;
- Plusieurs secteurs industriels de la filière régionale occupent une place de leader national reconnue. Ainsi le secteur du découpage, emboutissage pour lequel la Franche Comté est la première région avec presque 7% des entreprises de ce secteur implantées dans la région (ce qui représente 3,8% des entreprises de la mécanique métallurgie régionale contre une moyenne nationale de 1,62%). Le secteur du traitement de surface, est également très présent avec un peu plus de 6% des entreprises françaises implantées dans la région (ce qui représente 5,4% des entreprises de la mécanique métallurgie régionale contre une moyenne nationale de 2,4%).
- 92 % des établissements de la filière comptent moins de 100 salariés et 98% moins de 250 personnes ;
- La filière mécanique / métallurgie de Franche Comté est à un tournant de son histoire et s'efforce en comparaison avec d'autres régions européennes ou du monde (Bade Wurtemberg, Lombardie, Pays Basque Espagnol, Ontario) de développer une vision prospective, lui permettant de tracer à moyen terme les contours stratégiques d'une évolution compétitive. Le présent contrat s'inscrit dans cette perspective.

2. Ambitions des partenaires

Les signataires du contrat se fixent ensemble comme ambition de conforter la position de la Région de Franche Comté en tant que deuxième région mécanicienne de France en proportion des emplois.

Il s'agit en particulier de renforcer le leadership reconnu de la région dans ses activités de sous-traitance spécialisées dans les métiers du découpage-emboutissage, traitement de surface, usinage de haute précision,....

Il s'agit enfin de développer les domaines d'excellence de la région qu'il s'agisse de la mise en œuvre et de l'industrialisation des produits micro-mécatronique, des développements autour des moyens de mobilités, de la prise en compte de l'environnement comme levier de création de valeur, ou du fonctionnement collaboratif interentreprises.

3. Principe du contrat de développement

Le contrat de développement de la filière mécanique métallurgie a pour but principal de mettre en synergie l'ensemble des acteurs régionaux au profit du développement économique des entreprises de la filière.

Les enjeux majeurs pour la filière sont :

- de s'organiser en entreprise étendue pour être visible dans les marchés et les appels d'offres internationaux,
- de favoriser le développement des PME régionales en leur donnant accès à l'information nécessaire que ce soit sur des aspects marché (dont l'accès aux places de marché), réglementation, organisation, technologique (dont les technologies de l'information), ...
- de se différencier par l'innovation technologique et/ou organisationnelle,
- de trouver des solutions à la pénurie de recrutement,
- de pérenniser les entreprises par des démarches de compétitivité,
- de mieux gérer les compétences humaines dans les entreprises, et les départs massifs en retraites aussi bien des salariés que des dirigeants des Pme,
- de renforcer la position des entreprises par la création de réseaux ou d'alliance,

La mise en œuvre de réponses appropriées à ces enjeux a conduit l'ensemble des représentants de la profession à proposer aux pouvoirs publics la mise en place d'**un Contrat de Développement** dans lequel les entreprises de la filière et leurs représentants seront impliqués dès la conception des actions.

Véritable schéma directeur des actions que souhaite mettre en œuvre le comité mécanique de Franche comté, ce contrat de développement répond également à la nécessité de coordonner de manière efficace les diverses actions menées par les acteurs régionaux en faveur de la filière.

4. Objectifs principaux du contrat de développement

Ce contrat sera concrétisé par des plans d'actions en faveur des entreprises, qui s'étendront entre les années 2008 à 2011, et qui se déclineront selon quatre axes principaux.

Le comité Mécanique a identifié ces axes en tenant compte du retour d'expérience des actions réalisées dans le cadre du contrat de progrès découpage-emboutissage (pour la période 2003-2006) puis dans le cadre d'actions collectives pour la période 2007 et début 2008. Cette proposition tient également compte des recommandations faites lors de l'évaluation du contrat de progrès par le Cabinet ECA.

Notons tout d'abord que le contrat de développement s'adresse à l'ensemble de la filière mécanique métallurgique et non pas uniquement à certains métiers. Cette modification de périmètre est la traduction d'une nouvelle approche des problématiques puisque nous passerons d'une vision centrée sur le métier à une vision orientée marché ou client, répondant ainsi aux recommandations faites.

L'axe 1 : « Stratégie, prospective et mobilisation des entreprises » a pour ambition de définir et d'actualiser régulièrement l'analyse de la filière et de mettre en mouvement les entreprises en mobilisant par exemple des dispositifs tels que le programme ACAMAS. Cette stratégie impliquera l'ensemble des partenaires du contrat, y compris les pouvoirs publics. Elle comprendra de façon cohérente à la fois des axes généraux, des analyses spécifiques sur les marchés d'excellence, ainsi qu'une feuille de route technologique. Le cabinet ECA notait dans son analyse : « les éléments structurants d'un contrat de progrès qui vise au développement d'une profession industrielle sont obligatoirement constitués par la connaissance des marchés et la connaissance de leurs évolutions probables ». Ce premier axe se place tout à fait dans cette orientation.

Une première action portera sur la création d'un espace d'information et de communication pour les entreprises de la filière, et de leurs compétences.

Dans la proposition de plan stratégique, le cabinet ECA plaçait comme première ambition pour les entreprises du secteur « se faire connaître des donneurs d'ordres européens ». La première action envisagée se veut être une réponse à cette ambition en permettant un affichage des compétences des entreprises régionales sur un même site et en organisant cette information pour faciliter la consultation des donneurs d'ordres.

L'axe 2 : « Groupements et réseaux d'entreprises » se fixe pour ambition de généraliser les coopérations inter entreprises et les groupements d'entreprises commerciaux et productifs. Ceci passe par la création de groupement, cluster, GIE,... et la diffusion de ce type de démarche, par la mise en place d'actions collectives ou d'actions partenariales spécifiques.

Cet axe regroupe deux ambitions du plan stratégique du cabinet ECA : « prendre un projet sur une nomenclature élargie à d'autres compétences » et « proposer un lien technique et commercial pour répondre aux attentes », mais vise également le développement du travail en réseaux sur des thèmes liés aux développements technologiques ou à la gestion des ressources humaines par exemple.

L'axe 3 : « Innovation et Développement durable » a pour ambition de diffuser largement l'innovation dans les entreprises et développer durablement les secteurs d'excellence de la région. Une démarche globale et cohérente d'appui aux projets d'innovation sera mise en place intégrant l'ensemble des dispositifs publics existants: des outils de pré-analyse de l'innovation (tel que les PTR par exemple) jusqu'aux projets structurants pour les secteurs

d'excellence de la région (Par exemple le projet FUI AMIMAC), sans oublier les Actions Collectives Régionales. Enfin, l'enjeu du développement durable sera abordé comme un levier de création de valeur grâce à des projets innovants sur l'éco-conception, les produits propres, la maîtrise de l'énergie...

Cet axe permettra de répondre à l'ambition du plan stratégique du cabinet ECA « être une force de proposition technologique » mais en incluant dans l'innovation d'autres volets que ceux purement technologiques ; l'innovation devant effectivement couvrir également les aspects organisationnel, marketing, commercial,... Le comité mécanique a également souhaité mettre l'accent sur la notion d'innovation durable car elle permet de rappeler que l'innovation doit être analysée selon des points de vue économique, environnemental et social.

L'axe 4 : « Actions transversales » vise à diffuser largement dans la filière les bonnes pratiques dans les domaines clés pour le développement des entreprises : gestion des compétences, TIC, international, nouvelles réglementations, croissance externe et financement. Une action collective telle que REACH, portée actuellement par le comité Mécanique, est un exemple correspondant à cet axe.

Lorsque le cabinet ECA site comme ambition pour les entreprises du secteur « accroître les marges pour investir », il considère que les démarches visant une augmentation de l'efficacité des entreprises sont nécessaires pour maintenir un tissu de PME dynamique.

L'accompagnement des entreprises dans la recherche de cette optimisation est fréquemment réalisé à travers des actions collectives visant à transférer dans les PME des méthodes et outils ayant déjà fait leurs preuves dans des entreprises plus structurées ou dans d'autres secteurs. Ce transfert de compétence peut également être réalisé par l'accompagnement de quelques entreprises pilotes permettant d'acquérir un retour d'expérience aussi bien sur l'objet de la démarche que sur la mise en œuvre, associé à une diffusion large des résultats.

« Formation et gestion des ressources humaines » .Pour atteindre les objectifs fixés par le présent contrat de développement et accompagner les entreprises dans leurs mutations, des actions de formation et de gestion des ressources humaines pourront être engagées autour des axes suivants :

- développement de formations qualifiantes et pré-qualifiantes
- sensibilisation à la GPEC et développement de plans GPEC
- promotion et développement de l'apprentissage industriel
- actions de recrutement et de reclassement
- mise en place d'outils de gestion des ressources humaines

L'ensemble de ces actions -relevant pour certaines d'entre elles des axes des Contrats d'Aide à la Compétitivité automobile et microtechniques- pourra être intégré dans un contrat d'objectif défini avec les partenaires régionaux de la branche professionnelle.

5. Gouvernance

5.1 Principes de gouvernance

Les signataires du présent contrat de développement s'engagent ensemble dans une démarche visant à mettre en cohérence les logiques des principaux marchés de la filière et les axes thématiques précités définis. La gouvernance sera effectuée par le comité mécanique. Afin de répondre au mieux aux attentes des entreprises et des financeurs, une commission « stratégie » (pour supervision de l'ensemble du contrat de filière) ainsi que quatre commissions techniques chargées des axes 1, 2, 3, et 4 seront créées et constitueront le mode de gouvernance du présent contrat. La composition et le rôle de chaque entité sont définis en annexe.

5.2 Pilotage des actions et partenaires

Chaque action définie par l'une des commissions techniques et validée par la commission « stratégie » fera l'objet d'un dossier spécifique de demande qui sera transmis aux pouvoirs publics. Pour chacune des actions, un chef de projet sera nommé ; il aura pour mission d'être l'interlocuteur privilégié aussi bien des financeurs, que des partenaires et des entreprises participantes. Il aura également en charge le management du projet pour l'atteinte des objectifs de résultats, de respect des délais et des budgets.

Un comité de pilotage, composé du pilote, des financeurs et des principaux partenaires sera constitué pour chaque action. Ce comité de pilotage réalisera un suivi régulier du déroulement de l'action et, en cas de besoin, une réorientation du projet pour respecter les objectifs.

5.3 Modalités de financement

Les signataires du contrat s'engagent à coordonner leurs interventions financières pour soutenir les projets validés par le comité stratégique, dans le cadre et selon les modalités de leurs dispositifs d'intervention. En fonction des actions mises en œuvre, des financements spécifiques pourront être demandés.

5.4 Promotion du contrat de développement :

Chaque signataire met en œuvre au sein de sa structure ou au travers de ses réseaux, une action de communication visant à promouvoir le présent contrat. La cible directe ou indirecte de cette action reste les entreprises de la filière et l'objectif final, la mobilisation massive des entreprises de la filière autour des projets initiés dans le cadre du comité mécanique de Franche Comté.

Chaque action financée dans le cadre de ce contrat fait référence à ce document dans ses phases de promotion ou de communication.

6. Durée :

Le présent accord prend effet à la date de sa signature, et pour une durée de 3 ans. Il pourra être réexaminé en comité stratégique à la demande de l'une des parties signataires, et sera le cas échéant modifié par voie d'avenant.

Fait à Besançon, le

**Le Préfet
de la Région Franche Comté**

**La Présidente du Conseil Régional
de Franche Comté**

Monsieur BARTHELEMY

Madame DUFAY

Pour le Comité Mécanique

**UIMM Franche Comté
Le Président**

**La FIM
Le Président**

Monsieur PARROD

Monsieur Yvon JACOB

**Le CETIM
Le Directeur Général**

Monsieur Philippe CHODERLOS de LACLOS

ANNEXE 1 : composition et rôle des commissions de gouvernance

A1.1. Commission stratégique du comité mécanique de Franche Comté

Il regroupe les signataires du présent contrat : Etat, Région, les partenaires du comité de mécanique de Franche Comté (UIMM, CETIM, FIM, industriels).

Son rôle consiste à

- organiser le travail de réflexion stratégique de la filière
- valider les programmes d'actions présentés par les rapporteurs des commissions techniques,
- assurer le suivi des résultats (avancement du contrat) et des indicateurs consolidés au niveau de la filière,
- piloter l'évolution de l'organisation du contrat, en veillant notamment à la cohérence globale au niveau de la filière du travail effectué par les commissions techniques.

Il se réunira selon un rythme à définir au minimum deux fois par an.

A2.2. Commissions Techniques du comité mécanique de Franche comté

Elles sont au nombre de quatre et leurs missions sont les suivantes :

- Définir des actions ou les projets correspondant à leur axe, en cohérence avec la stratégie générale,
- Structurer les projets correspondant à leur axe,
- Mettre en place les indicateurs et les tableaux de bord de chaque axe
- Rapporter auprès de la commission « stratégie »

Ces commissions composées de représentants des partenaires et des industriels du comité mécanique regroupent les axes suivants :

▪ **Stratégie, prospective et mobilisation des entreprises (axe 1)**

Cette commission est chargée des animations portant sur la mobilisation des entreprises et donc sur la communication des informations avec celles-ci. Le comité mécanique a initié un site internet permettant d'une part de mettre à disposition des entreprises un ensemble de données leur facilitant l'accès aux informations les plus pertinentes, mais permettant également de regrouper la présentation des compétences régionales afin de les rendre plus visibles des donneurs d'ordres français. Cette première réalisation qui doit être complétée doit devenir le socle permettant de constituer une communauté d'entreprises dynamiques qui permettra le déploiement efficace des autres axes. La commission aura la mission de promouvoir, pérenniser et faire vivre ces outils de communication.

Pour éclairer la commission sur les tendances macro-économique, l'ARD Agence Régionale de Développement et la CRCI Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, seront des partenaires privilégiés.

▪ **Groupements et réseaux d'entreprises (axe 2)**

Cette commission est chargée des animations spécifiques par marchés ainsi que du montage de projet de coopération entre entreprises. Les efforts seront concentrés sur les entreprises de sous-traitance ; les marchés liés à la fabrication de produits, que ce soit produits médicaux, automobiles, microtechniques,... sont pris en compte au sein des pôles de compétitivité.

Les actions porteront aussi bien sur l'élaboration de partenariats commerciaux par exemple pour répondre à des appels d'offres dépassant les capacités propres de chacune des entreprises prises indépendamment, que sur des partenariats techniques pouvant être une mutualisation de moyens de conception, d'essais, de production ou de contrôle.

▪ **Innovation et Développement Durable (axe 3)**

Cette commission propose, définit, réalise le montage puis le pilotage de l'ensemble des actions collectives pour la filière mécanique, métallurgie qui portent sur l'innovation et le développement durable.

Chaque fois que ces projets auront une connotation marché microtechnique ou véhicule du futur, ils seront présentés au pôle de compétitivité pour labellisation.

Les projets qui correspondront à un transfert de compétence des laboratoires Franc Comtois seront réalisés en collaboration avec l'institut Pierre Vernier.

▪ **Actions transversales (axe 4)**

Cette quatrième commission effectue le pilotage et la validation des actions collectives portant sur l'accompagnement des entreprises ayant pour objectif la diffusion dans la filière des bonnes pratiques dans les domaines clés pour le développement des entreprises : optimisation de la productivité, gestion des compétences, TIC, international, nouvelles réglementations, croissance externe et financement. Compte tenu de la diversité des sujets, une organisation éventuelle de sous groupes de travail pour le montage de ces actions sera nécessaire.

L'action collective REACH qui permet d'accompagner les entreprises de la filière à l'intégration de cette nouvelle réglementation sera rattachée à cette commission.